



## **LA SEMAINE DU SAIPER:**

**5 février au 9 février 2018**

**contact@saiper.net**

### **Carte scolaire 2018**

Les services du rectorat ont transmis les premiers documents de travail concernant les ouvertures et les fermetures de classes pour la rentrée 2018. Nous menons une enquête de terrain pour que la réalité du terrain soit respectée. Faites nous parvenir vos informations pour que nous puissions vous soutenir : [contact@saiper.net](mailto:contact@saiper.net) .

### **Rapport Bergé**

La députée REM, avec Béatrice Descamps (UDI), a remis son rapport au ministre Jean-Michel Blanquer sur l'éducation nationale, dans lequel elle fait état d'une déconnexion des professeurs avec les quartiers dans lesquels ils enseignent, notamment les zones dites difficiles.

C'est sans doute pour cela que le recours massif aux contractuels va être mis en place.

### **La réforme de la fonction publique**

Une part de la rémunération (de l'agent) doit être liée au mérite et à l'atteinte des résultats individuels et collectifs".

120 000 suppressions de postes dans les 3 fonctions publiques dont 50 000 pour celle d'Etat. Le programme de "modernisation" annoncé par E Philippe vise à permettre cet effondrement des effectifs et le remplacement des fonctionnaires par des contractuels.

Dans l'éducation nationale, c'est le modèle suédois et anglo saxon que l'on nous promet :

Un chef d'établissement qui a un large pouvoir administratif : recrutement, paie, évaluation et un pouvoir pédagogique : recrutement local, choix des établissements par les parents.

Ces dispositifs sont un échec dans tous les pays qui l'ont mis en place.

### **Les policiers dans les écoles**

Par voie de presse, le ministre de l'Éducation Nationale a proposé d'expérimenter à Nice l'affectation d'un policier en tenue (mais sans arme) dans une école.

Le ministre Jean-Michel Blanquer jugeait ainsi, au micro de France Inter le 28 janvier que « le policier non armé à l'intérieur de l'école est quelqu'un qui va vivre au quotidien avec les enfants et va en fait s'intégrer dans leur vie ».

### **Les personnels en difficulté de santé**

La circulaire concernant l'aménagement du temps de service est sortie.

Les demandes déposées en vue d'obtenir un allègement de service à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 doivent être adressées au rectorat –direction des ressources humaines-, dans toute la mesure du possible, avant le 31 mars 2018, par la voie hiérarchique.

### **La réalité des chiffres des AESH**

Si on se réfère à la loi de finance 2018, le contingent AVS en Cui-Cae pour 2018-2019 a été fixé à 30 500. Il sera donc en baisse de 19 500 par rapport 2017-2018 (50 000).

Sur ces 19 500, seuls 11 220 agents AVS en contrat aidé actuellement en poste, pourront bien envisager *éventuellement* la transformation en contrat AESH type éducation nationale.

La suppression de l'emploi de 8300 agents AVS en Cui-Cae d'ici fin Août 2018 est donc bien confirmée par la loi des finances .

### **Le détachement dans le corps de chefs d'établissements**

En application de l'article 25 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction, ce corps est accessible par la voie du détachement :

- aux fonctionnaires titulaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et le niveau des missions comparable aux fonctions mentionnées à l'article 2 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, qui justifient de dix années de services effectifs à temps plein en catégorie A.

L'accueil en détachement dans le corps des personnels de direction permet l'exercice de responsabilités pédagogiques et administratives dans un établissement scolaire au sein d'une équipe de direction.

La souplesse du dispositif de détachement offre la possibilité d'exercer de nouvelles fonctions sans nécessairement effectuer un choix professionnel définitif.

Les candidatures seront examinées par la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction les **29 et 30 mai 2018**.

note de service n° 2018-009 du 29-1-2018